Relations euro-méditerranéennes: réunion des Ministres Affaires étrangères, 22-23 avril 2002, Valence

2002/2057(COS) - 13/02/2002 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer des mesures en vue de poursuivre et de développer le partenariat euroméditerranéen. CONTENU : à la veille des décisions relatives au prochain élargissement de l'Union, et après l'émotion provoquée par les événements du 11 septembre 2001, les partenaires doivent donner un signal politique clair de leur engagement mutuel en faveur de l'édification d'une zone de stabilité et de prospérité en approfondissant et en élargissant le processus engagé à Barcelone en 1995. Dans cette perspective, la Commission européenne a approuvé une communication en vue de préparer la réunion des ministres euro-méditerranéens des affaires étrangères à Valence les 22 et 23 avril 2002. La communication contient une série de recommandations couvrant les domaines de la coopération politique et de la sécurité, de la liberté, de la justice et de la gouvernance, des dimensions sociale, culturelle et humaine, de la société civile, du partenariat économique et financier ainsi qu'une réforme du dispositif institutionnel de gestion du partenariat. Les principales propositions de la Commission sont les suivantes: - approfondissement des relations politiques: renforcement du dialogue politique (réunions régulières des directeurs politiques), engagements communs et actions concrètes dans le domaine de la promotion des droits de l'homme et de la démocratie et dans la lutte contre le terrorisme; - liberté, justice et gouvernance: création d'un cadre de coopération dans les domaines de la liberté, de la justice et de la gouvernance, notamment en matière de lutte contre la criminalité organisée, et traitant de l'immigration régulière et de l'immigration clandestine; - création d'une fondation euro-méditerranéenne destinée à promouvoir le dialogue entre les cultures et les civilisations et la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur par l'extension du programme Tempus aux pays partenaires méditerranéens; - création d'une nouvelle facilité financière: la Commission présentera prochainement une communication spécifique sur la création d'une nouvelle facilité financière ou d'une banque européenne/internationale destinée à promouvoir le développement du secteur privé dans les pays partenaires méditerranéens; - zone de libre-échange: poursuite de la mise en place de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne tant dans sa dimension Nord-Sud que Sud-Sud, y compris par l'accélération du processus de ratification dans les États membres de l'UE; - infrastructures régionales: mise en oeuvre de stratégies en ce qui concerne les réseaux régionaux de transport, d'énergie et de télécommunications et leur liaison aux réseaux transeuropéens; - environnement: mise en place de stratégies nationales pour garantir le développement durable et un niveau élevé de protection de l'environnement; - propriété: amélioration du sens de la propriété et de la visibilité des liens entre les partenaires du Sud.